

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil dix sept, le vingt trois novembre à dix huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice 8

Présents 8

Votants 8

Date de convocation du conseil d'administration : 10 novembre 2017

Présents : M. LIOT Gérard, M. DUPEUX Erick, M. BERGER Xavier
Mme LIOT Régine, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme DUPEUX Marie-Annick, Mme COTTARD Francine, Mme COUSSAUD Béatrice.

Absents :

Madame DUPEUX Marie-Annick a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Décisions modificatives

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, en raison de l'acceptation des admissions en non valeur :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 :

Compte 6561 : - 26,00 €

Compte 6541 : + 26,00 €

Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Approuve la décision modificative comme ci-dessus ;

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT